

Décision

Générale

colonial

Décision n° 513 23/04/1953

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 avril 1953

Numéro JO
n° 6 du 01/05/1953

Date du numéro
1 mai 1953

TEXTE INTÉGRAL

A compter du 1er avril 1953, le sergent-major Samson (Pierre), du Dépôt de la Milice, est chargé de la gestion du dépôt spécial des armes, munitions et matériel de guerre, en remplacement de l'adjudant-chef Guillem, rapatriable. Il percevra à ce titre une indemnité mensuelle fixée à mille trois cents francs.